

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

REPUBLIC OF UGANDA



PASRES
Programme d'Appui Stratégique
à la Recherche Scientifique



**PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(PASRES)**

**UGANDA COUNCIL FOR
SCIENCE AND TECHNOLOGY
(UNCST)**

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE COMMUNE

COTE D'IVOIRE ET OUGANDA

PÉRIODE D'APPLICATION: 30 AOÛT 2018 À 30 OCTOBRE 2018

DATE LIMITE DE SOUMISSION: 10 OCTOBRE 2018 A 17H00 GMT

DURÉE DU PROJET: UNE (01) ANNÉE

.....

RÉSUMÉ DE L'APPEL

Le Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique (PASRES) de Côte d'Ivoire et le Conseil ougandais pour la science et la technologie (UNCST), soutenus par le Thème 3 de l'Initiative des conseils scientifiques, ont annoncé le lancement d'un appel à propositions projets de recherche dans les domaines de l'agriculture et de la santé.

Cet appel à projets de recherche conjoints est la concrétisation de l'accord de partenariat scientifique entre le Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique (PASRES) de Côte d'Ivoire et le Conseil national ougandais pour la science et la technologie (UNCST) bénéficiant d'un financement sur une période d'un an.

But du programme

Le SGCI vise à concevoir et à mettre en œuvre des projets de recherche conjoints impliquant des chercheurs affiliés à des instituts de recherche, des universités publiques en Côte d'Ivoire et en Ouganda.

Domaines de coopération

Dans le cadre de cet appel, des propositions de recherche conjointes peuvent être soumises dans les domaines de l'environnement, de la santé humaine, des sciences sociales et des sciences humaines, avec les thèmes suivants :

- o Résilience des populations aux effets du changement climatique sur la santé

- Domaine de l'agriculture et de la santé des plantes :

o Maladies des cultures vivrières et commerciales, de l'élevage et de la pêche

Domaine de l'environnement et de la santé humaine :

Qui peut postuler ?

Le partenariat de recherche doit impliquer des chercheurs des deux pays (l'un de la Côte d'Ivoire et l'autre de l'Ouganda) avec deux chercheurs principaux (IP). Les deux IP doivent présenter un projet commun et être des chercheurs dans le domaine de la santé, de l'agriculture ou dans des domaines connexes. Ils doivent être affiliés à un organisme de recherche ou à une université, à un ministère ou à une institution (public) officiellement reconnus et s'occupant de recherches scientifiques officiellement reconnues par la Côte d'Ivoire ou l'Ouganda. Les propositions doivent être soumises en même temps que l'approbation officielle (lettre d'accord) des institutions mères de NP. Les candidats de chaque pays doivent trouver leurs propres partenaires dans l'autre pays.

Durée du projet

Chaque projet financé sera soutenu pour une durée d'un (01) an.

Comment postuler et soumettre

La proposition conjointe doit être soumise en ligne via <https://sgcigrants.uncst.go.ug/> sur le site Web de l'UNCST. Tous les candidats devront utiliser le système en ligne. Vous devez d'abord créer un compte sur le système en ligne pour pouvoir continuer.

- Les demandes ne répondant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas prises en compte.

Assurez-vous de joindre les documents requis au format PDF dans l'ordre suivant: CV du partenaire, budget du partenaire et page signée du partenaire et fiche récapitulative du projet.

Pour toute demande concernant des critères spécifiques, veuillez contacter :

En Côte d'Ivoire :

Le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (PASRES) :

- **Docteur Tra Bi :** Chargé d'Etudes au Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique au (225) 23 47 28 29/ (225) 78 26 68 38/ 40 28 50 83

Mail : erictrabi78@yahoo.fr

- **Docteur Ouattara Annette :**

Responsable du Renforcement des Capacités et du Partenariat au (225) 78266858/ 03635199

Mail : annetteouattara@yahoo.fr

E-mail: pasres@csrs.ci

In UGANDA

Dr. Peter Ndemere:

Executive Secretary Uganda National Council for Science and Technology

Plot 6, Kimera Road, Ntinda,

PO Box 6884, Kampala-Uganda

Tel: + 256-414-705500

E-mail: info@uncst.go.ug

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

REPUBLIC OF UGANDA



PASRES
Programme d'Appui Stratégique
à la Recherche Scientifique



**PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(PASRES)**

**UGANDA COUNCIL FOR
SCIENCE AND TECHNOLOGY
(UNCST)**

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE COMMUNE

COTE D'IVOIRE ET OUGANDA

PÉRIODE D'APPLICATION : 30 AOÛT 2018 À 30 OCTOBRE 2018

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 10 OCTOBRE 2018 A 17H00 GMT

DURÉE DU PROJET : UNE (01) ANNÉE

.....

RÉSUMÉ DE L'APPEL

Le Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique (PASRES) de Côte d'Ivoire et le Conseil ougandais pour la science et la technologie (UNCST), soutenus par le Thème 3 de l'Initiative des conseils scientifiques, ont annoncé le lancement d'un appel à propositions projets de recherche dans les domaines de l'agriculture et de la santé.

Cet appel à projets de recherche conjoints est la concrétisation de l'accord de partenariat scientifique entre le Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique (PASRES) de Côte d'Ivoire et le Conseil national ougandais pour la science et la technologie (UNCST) bénéficiant d'un financement sur une période d'un an.

1.1 But du programme

Le SGCI vise à concevoir et à mettre en œuvre des projets de recherche conjoints impliquant des chercheurs affiliés à des instituts de recherche, des universités publiques en Côte d'Ivoire et en Ouganda.

1. 2 Objectifs du programme

- **Objectif principal**

À travers ce programme, le SGCI vise à concevoir et à mettre en œuvre des projets de recherche conjoints impliquant des chercheurs affiliés à des structures, des laboratoires, des centres et des universités publiques chargés de la recherche en Côte d'Ivoire et en Ouganda.

- **Objectifs spécifiques**

Trouver des solutions technologiques et scientifiques aux défis sociétaux de la Côte d'Ivoire et de l'Ouganda dans les domaines de l'agriculture et de la santé ;

Renforcer la collaboration entre chercheurs et instituts de recherche et universités en Côte d'Ivoire et en Ouganda ;

Promouvoir le développement de projets communs de recherche et d'innovation par des équipes de chercheurs des deux pays afin de répondre aux besoins des populations.

2. Domaines de coopération

Dans le cadre de cet appel, des propositions de recherche conjointes peuvent être soumises dans les domaines de l'agriculture et de la santé avec les thèmes suivants :

- Domaine de l'environnement et de la santé humaine :

- o Résilience des populations aux effets du changement climatique sur la santé

- Domaine de l'agriculture et de la santé des plantes :

- o Maladies des cultures vivrières et commerciales, du bétail et de la pêche.

3. Qui peut postuler ?

Voir à la page 2.

4. Comment postuler et soumettre

La proposition conjointe doit être soumise en ligne via <https://sgcigrants.uncst.go.ug/> sur le site Web de l'UNCST.

Toutes les demandes concernant cet appel peuvent être adressées au :

1. Secrétariat exécutif du PASRES, situé au Centre suisse de recherche scientifique, KM 17, ADIOPODOUME.

Tel: (225) 23 47 28 29; Fax: (225) 23 45 12 11; 01 BP 1303 ABIDJAN 01.

Email: pasres@csrs.ci

Site Web: <http://www.csrs.ch/pasres>

2. Secrétaire exécutif du Conseil national ougandais pour la science et la technologie

Terrain 6, Kimera Road, Ntinda,
PO Box 6884, Kampala-Ouganda

Tel: + 256-414-705500

E-mail: info@uncst.go.ug

Site Web: <http://www.scgigrants.uncst.go.ug>.

- Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération. Tous les candidats devront utiliser le système en ligne. Vous devez d'abord créer un compte sur le système en ligne pour pouvoir continuer.
- Les demandes ne répondant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas prises en compte.
- Toutes les sections obligatoires applicables doivent être remplies. Assurez-vous de joindre les documents requis au format PDF dans l'ordre suivant: CV du partenaire, budget du partenaire et page signée du partenaire, fiche récapitulative du projet.

Pour toute demande de renseignements, veuillez envoyer une demande aux deux pays pour:

pasres@csrs.ci et info@uncst.go.ug

5. Informations de financement

Un montant total de 120 000 dollars EU (y compris tous les coûts du projet) est disponible pour financer cet appel. Deux (02) projets, un pour chacun des deux domaines susmentionnés, seront retenus à l'issue de l'appel pour un montant maximum de 50 000 USD par projet, pour une durée d'un (01) an. Le solde de 20 000 USD contribuera à la supervision et à l'évaluation du projet par le PASRES et l'UNCST.

5.1. Allocation de financement

Les fonds reçus seront destinés à:

- 70% pour les coûts directs des activités de recherche ;
- 30% maximum pour les consommables.

5.2. Décaissement des fonds

Les fonds seront versés à l'institution mère à laquelle appartient le sponsor principal du projet pour les deux pays. Ils seront ensuite distribués par les sous-équipes de chaque pays en fonction du contenu et des coûts convenus pour le projet.

Les fonds du projet seront décaissés en phase à l'achèvement des étapes convenues.

- 20% des fonds seront décaissés lors de la signature du contrat ;
- 40% du paiement sera effectué au deuxième trimestre (paiement ultérieur à la suite d'un examen satisfaisant des progrès techniques et financiers présentés dans les rapports PASRES et UNCST) ;
- 50% du paiement sera effectué à moyen terme (après la revue à mi-parcours).
- Paiement final de 10% (après achèvement et approbation du rapport

6. Actions éligibles au financement

Les activités spécifiques suivantes dans le cadre du projet seront financées :

- Activités de recherche, y compris la collecte de données par le biais de recherches en laboratoire, de recherches sur le terrain, de consultations avec les parties prenantes et de visites sur le terrain ;
- les consommables et les coûts indirects du projet, qui peuvent inclure la papeterie, les réactifs de laboratoire et les télécommunications ;
- Indemnité de subsistance pour un maximum de trois (3) membres du projet dans chaque pays, à condition que le coût ne dépasse pas la limite de pourcentage ;
- visites réciproques de recherche et échange de scientifiques et de personnel dans le cadre de recherches conjointes ;

7. Actions non éligibles au financement

Les coûts suivants ne sont pas éligibles pour cet appel :

- les salaires
- achats en capital
- pertes de change
- impôts directs
- Frais généraux (frais structurels)

8. Critères d'éligibilité spécifiques au pays

8.1 Critères d'éligibilité et procédure de soumission des PASRES

Les éléments suivants sont éligibles :

- a. Une institution de recherche publiques accréditées.
- b. Établissements d'enseignement supérieur publics accrédités.

L'admissibilité à soumettre une proposition est conforme au Manuel des normes et procédures PASRES et aux directives du Programme national ougandais de science, de technologie et d'innovation (NSTIP).

Les projets financés dans le cadre de cet appel doivent être localisés et exécutés dans un ou les deux pays.

Le projet peut contenir des activités éligibles qui peuvent être réalisées à l'étranger lorsqu'elles sont pleinement justifiées pour atteindre les objectifs de cet appel.

8.2 Éligibilité des chercheurs expatriés

Les expatriés travaillant sous contrat avec l'un des établissements ci-dessus peuvent postuler.

Cependant, le projet doit avoir un Co-chercheur ivoirien et de l'Ouganda qui travaille en permanence sur le projet dans une institution dans le pays, bien au courant du projet, afin d'assurer son intégration et à la durabilité.

Le contrat de service du demandeur doit être valide pour la durée du projet proposé et les documents contractuels doivent être fournis comme preuve de l'emploi pour la période.

8.3 Localisation des activités du projet

Le projet commun sélectionné pour financement dans le cadre de cet appel devrait être basé et réalisé en Côte d'Ivoire et en Ouganda. En outre, le projet peut contenir des activités éligibles pouvant être réalisées à l'étranger lorsqu'elles sont pleinement définies dans la réalisation des objectifs de cet appel.

Pour plus d'informations sur les critères spécifiques du financement PASRES ou UNCST, les règles de gestion des subventions et le document de procédure sont disponibles aux adresses suivantes: <http://www.csrs.ch/pasres/> et <http://www.scgrants.uncst.go.ug>.

9. Critères d'évaluation des propositions

L'évaluation scientifique des propositions de recherche commune sera organisée par le PASRES et l'UNCST sous la forme d'une évaluation conjointe à réaliser par des experts des deux pays.

Les éléments suivants seront pris en compte :

Critères	Score
1. Qualité scientifique et innovation de la proposition de recherche commune	30%
2. Faisabilité de la proposition de recherche commune (Praticabilité, faisabilité et cohérence des activités proposées avec les objectifs de l'appel et faisabilité de la méthodologie fournie)	15%
3 Valeur ajoutée à attendre de la collaboration Renforcement des capacités technologiques	15%
4. Compétence, expertise et expérience des chercheurs principaux et des scientifiques/équipes de recherche concernés	5%
Clarté des résultats attendus	15%
6. Pertinence et impact de la recherche (Développement industriel, renforcement des capacités technologiques, commercialisation des résultats de la recherche, production agricole, amélioration des résultats sanitaires, amélioration des moyens de subsistance liés à la croissance économique)	10%
8.Potentiel de promotion de l'équité et de l'éthique du projet commun	5%
7. Budget (Cohérence avec le ratio ou le pourcentage du budget fourni par le guide d'appel, Base d'estimation - Dans quelle mesure les dépenses proposées reflètent-elles le coût réel de l'action proposée?)	5%
TOTAL SCORE	100%

10. Notification de l'avancement du projet

Les rapports d'avancement technique et les rapports financiers seront soumis après trois (3) mois de mise en œuvre du PASRES et à l'UNCST. Les communiqués financiers seront réalisés à la suite des étapes suivantes :

- La première tranche du budget du projet (40% de la subvention totale) sera payée au moment de l'attribution du contrat.?

- la deuxième tranche de financement (50% du total de la subvention) après la soumission et la validation du deuxième rapport, qui coïncide avec la révision à mi-parcours.

- La troisième mobilisation de fonds (10% de la subvention totale) sera effectuée après soumission du rapport final.

L'omission de soumettre des rapports pendant une période sera interprétée comme une rupture de contrat et entraînera automatiquement la suspension de la prochaine tranche de fonds.

Un rapport technique et financier final commun sera soumis au PASRES et à l'UNCST par les deux chercheurs principaux à la fin du projet. Un modèle sera fourni à cet effet.

11. Propriété intellectuelle

- Les droits de propriété intellectuelle (DPI) font référence à tout brevet, demande de brevet, savoir-faire, marques déposées et non déposées, noms commerciaux, modèles enregistrés, droits de modèle non enregistrés, topographie des droits d'auteur, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle. Ou droit commercial similaire à la Côte d'Ivoire et à l'Ouganda.
- La propriété intellectuelle sera traitée conformément aux dispositions de l'accord contractuel entre les institutions de financement et le bénéficiaire.

12. Informations générales

- Les propositions tenant compte des questions de genre en intégrant les chercheurs à venir et en maintenant la parité entre les sexes dans la composition de leurs équipes de recherche, ainsi que les travaux de recherche visant à promouvoir ces couches sociales seront mieux pris en compte.
- Les propositions doivent être soumises via le système en ligne à l'adresse <https://sgcigrants.uncst.go.ug/>.
- les candidatures soumises en dehors du processus d'appel d'offres ne seront pas acceptées ;
- Seules les candidatures mentionnées et approuvées par les institutions de recherche PI seront acceptées ;
- les candidats ivoiriens doivent eux-mêmes trouver leurs propres partenaires en Ouganda et inversement ;
- Les partenaires seront informés dans les deux semaines suivant la sélection de leur projet et commenceront le projet au plus tard un mois après leur acceptation officielle.

13. Date de soumission

- Les propositions doivent être soumises au plus tard le 10 octobre 2018 à 17h00 GMT. Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en compte pour le financement.

14. Publications des résultats obtenus

À la fin du projet, le chercheur principal peut publier les résultats obtenus, sous forme électronique ou sur papier, dans des revues scientifiques nationales ou internationales. Il / elle peut également éditer des fiches techniques et des supports audio / vidéo.

Le bénéficiaire s'engage à afficher sur toute publication, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, les mots : "Ce document a été produit avec le concours financier du PASRES et de l'UNCST dans le cadre du SGCI".

15. Calendrier des dates importantes de cet appel :

- Lancement de l'appel : 30 AOÛT simultanément en Côte d'Ivoire et en Ouganda
- Date limite de soumission des projets : 10 octobre 2018 à 17h00 GMT.
- Evaluation des propositions : 11 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2018
- Délibération / proclamation des résultats : 19 NOVEMBRE 2018
- Notification d'attribution aux gagnants : 22 NOVEMBRE 2018
- Signature des contrats : 29 NOVEMBRE 2018
- Décaissement de la première tranche financière et démarrage des activités : 3 décembre 2018

Les rapports techniques et financiers du premier semestre devront être soumis au PASRES et à l'UNCST en juin 2019.

Rapport d'achèvement et de clôture du projet : 30 novembre 2019.

Contacts utiles :

En Côte d'Ivoire :

Programme d'appui stratégique à la recherche scientifique (PASRES) :

- Dr. Tra Bi : Chargé d'Etudes au Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique au (225) 23 47 28 29 / (225) 78 26 68 38/40 28 50 83

Mail : erictrabi78@yahoo.fr

- Dr. Ouattara Annette :

Responsable du renforcement des capacités et du partenariat au (225) 78266858/03635199

Mail : annetteouattara@yahoo.fr

E-mail: pasres@csrs.ci

En ouganda

Dr. Peter Ndemere:

Secrétaire Exécutif

Conseil national ougandais pour la science et la technologie

Terrain 6, Kimera Road, Ntinda,

PO Box 6884, Kampala-Ouganda

Tel: + 256-414-705500

E-mail: info@uncst.go.ug

Pour tout envoi de courrier, utilisez l'adresse électronique : pasres@csrs.ci et info@uncst.go.ug